



1825

boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H3H 1R4

ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

téléphones 514 937 6168

800 599 6168

télécopieur 514 933 0242

courriel [info@oaq.com](mailto:info@oaq.com)

toile [www.oaq.com](http://www.oaq.com)

## **Plan métropolitain d'aménagement et de développement: l'Ordre des architectes du Québec réclame une ceinture verte autour du territoire de la CMM**

Montréal, le 19 octobre 2011 – L'Ordre des architectes du Québec (OAQ) a profité des audiences publiques de la Commission métropolitaine de Montréal (CMM) pour faire une proposition audacieuse pour la région montréalaise ainsi que pour le Québec : la création d'une ceinture verte autour des limites du territoire de la CMM.

Nombreux sont ceux qui décrivent le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) en évoquant le surétalement urbain que provoquerait une éventuelle pénurie de terrains développables dans certaines municipalités. Quelques-uns de leurs arguments ne sont pas faux : la population de certaines municipalités de la couronne Nord a littéralement explosé ces dernières années, comme le démontrent les chiffres de l'Institut de la statistique du Québec. Au rythme auquel se réalise le développement immobilier, qui sait jusqu'où s'étendra demain le Grand Montréal? D'où la nécessité, selon l'OAQ, de le border d'une large ceinture verte, et d'ainsi éviter le développement en saute-mouton vers d'énormes couronnes.

Cette proposition est d'autant plus vraisemblable que le Québec dispose d'un exemple remarquable à ses portes : celui du Golden Horshoe Greenbelt, mis en place en 2005 par le gouvernement ontarien. Cette zone n'entoure pas seulement le Grand Toronto, mais inclut aussi la région de Niagara et une grande partie du sud de l'Ontario. Loin de freiner le développement économique, cette ceinture verte a favorisé l'essor de toute une industrie récréative, culturelle, agricole, sportive et touristique. Elle est citée en exemple à travers le monde.

Le monde change, les valeurs et les habitudes de vie aussi. En 2011, les maisons individuelles représenteront à peine plus du quart des mises en chantier dans la région métropolitaine, alors que leur proportion dépassait 50% au début des années 2000, indiquait récemment la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL). Ce qui ne signe pas pour autant la mort du bungalow! Simplement, le PMAD doit miser sur une densification intelligente et durable de son territoire, en réduisant progressivement l'étalement des unifamiliales pour favoriser des constructions plus denses ancrées dans des quartiers aux usages mixtes et situés à proximité des transports en commun. Jusqu'ici, la



---

maison unifamiliale était le seul modèle proposé aux jeunes familles. Il y a en d'autres, comme les maisons jumelées ou en rangée, qui n'excluent pas la possession d'un terrain. Toutefois, pour rééquilibrer la planification urbaine et favoriser l'émergence d'un cadre un peu plus vertical et un peu moins horizontal, le gel des terres agricoles pour un minimum de cinq ans est incontournable.

Évidemment, les instances supra-régionales, et Québec en particulier, doivent collaborer avec la CMM afin d'initier le nécessaire virage vers un développement durable. Aussi novateur et audacieux soit-il sur papier, le PMAD doit être accompagné de mécanismes et d'incitatifs qui dépassent les compétences des autorités municipales et régionales, non seulement en vue de l'établissement d'une ceinture verte dans le sud du Québec, mais aussi en ce qui concerne les crédits gouvernementaux encourageant la construction durable et le développement des transports collectifs.

La vice-présidente de l'Ordre, Nathalie Dion, a fait valoir cette position lors de la séance de consultation du 18 octobre. Le mémoire de l'OAQ est quant à lui disponible sur le site Internet : [www.oaq.com](http://www.oaq.com).

L'OAQ s'efforce de contribuer au bien-être et à l'essor de la société québécoise par la promotion de la qualité dans la conception et la production architecturales. Il a pour principale mission la protection du public, et privilégie une démarche d'ouverture et d'échange avec ce dernier.

-30-

Renseignements :  
Pierre Frisko  
Directeur des communications  
(514) 937-6168 p. 223

---